

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 21 mars 2016

Affiché du 25/03/16 au 25/03/16 inclus.

Certifié par le Maire,
Roland DAVIET.



Le 21 mars 2016 à 18h30, le Conseil Municipal d'Epagny Metz-Tessy, dûment convoqué le 14 mars 2016, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle d'animation de Metz-Tessy, sous la présidence de Monsieur Roland DAVIET, Maire d'Epagny Metz-Tessy.

PRESENTS : Tous les Conseillers, sauf M. Jean-Philippe BRITON, M. Christophe CHAPUIS, M. Denis CLUZEL, Mme Laetitia DELEVOYE, Mme Isabelle DERVILLÉ, M. Christian DUMONT, M. Socé FAYE, M. Thierry GUIVET, M. Marc MORAND, Mme Chantal PELLARIN, Mme Nadine ROCHETTE et Mme Elodie TRIBUT, absents et excusés.

M. Jean-Philippe BRITON a donné procuration à M. Joseph PELLARIN.

M. Christophe CHAPUIS a donné procuration à M. Christian COCKENPOT.

M. Denis CLUZEL a donné procuration à Mme Sandrine LEGON.

Mme Laetitia DELEVOYE a donné procuration à M. Roland DAVIET.

Mme Isabelle DERVILLÉ a donné procuration à Mme Corinne MASSE.

M. Christian DUMONT a donné procuration à M. Gérard CAVALLI.

M. Thierry GUIVET a donné procuration à Mme Aurélie LAVOREL.

Mme Chantal PELLARIN a donné procuration à Mme Rita FIGLIOZZI.

Mme Elodie TRIBUT a donné procuration à Mme Christiane ELIE.

M. Adrien GUILMAIN a été élu secrétaire de séance.

◇ ◇ ◇

Le compte-rendu de la séance du 23 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

◇ ◇ ◇

2016 / 47 Budget principal - Vote du Budget Primitif 2016 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les éléments constitutifs du Budget Primitif 2016 de la commune nouvelle.

Compte tenu des résultats 2015 (Epagny, Metz-Tessy, et SIGEMTE) et des restes à réaliser 2015 reportés sur le budget de la commune nouvelle, les sections se présentent globalement comme suit :

Recettes totales de fonctionnement.....	13 083 996.77 €
Dépenses propres de fonctionnement.....	11 173 672.00 €
Virement prévisionnel à la section d'investissement.....	1 910 324.77 €
Dépenses totales de fonctionnement.....	13 083 996.77 €
Recettes propres d'investissement.....	15 499 702.25 €
Reports 2015.....	1 034 213.56 €
Nouvel emprunt	750 000.00 €
Recettes totales d'investissement.....	17 283 915.81 €
Dépenses propres d'investissement	11 279 114.95 €
Reports 2015.....	6 004 800.86 €
Dépenses totales d'investissement	17 283 915.81 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

D'APPROUVER les éléments constitutifs du budget prévisionnel annuel 2016 relatifs au Budget Primitif de la commune nouvelle EPAGNY METZ-TESSY.

DE VOTER l'ensemble des crédits budgétaires ainsi présentés.

◇ ◇

2016 / 48 Budget annexe "ZAC du CENTRE VILLAGE" - Vote du Budget Primitif 2016 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les éléments constitutifs du Budget Primitif 2016, relatifs au budget annexe de la ZAC du Centre Village.

Compte tenu des résultats 2015 reportés, les sections se présentent globalement comme suit :

Section de fonctionnement.....	4 462 817.38 €
Section d'investissement.....	4 462 817.38 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

D'APPROUVER les éléments constitutifs du Budget Primitif annuel 2016 relatifs au budget annexe de la ZAC du Centre Village.

DE VOTER l'ensemble des crédits budgétaires ainsi présentés.



2016 / 49 Attribution du marché "Aménagement de la route des Bornous et de l'impasse des Genottes" :

La route des Bornous et l'impasse des Genottes ayant besoin d'être aménagées, une consultation a été lancée selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Le montant total des travaux est estimé à environ 1 500 000 € TTC.

	Estimation montant TTC des travaux
Lot n° 1 - Travaux de voirie et réseaux	1 130 000 €
Lot n° 2 - Travaux de revêtement de chaussée	300 500 €
Lot n° 3 - Travaux de signalisation verticale et horizontale	69 500 €

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 1^{er} février 2016 au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics et sur la plateforme de dématérialisation www.mp74.fr.

La date limite de réception des offres a été fixée au jeudi 3 mars 2016 à 11 heures.

Dix offres ont été reçues pour ce marché :

- Cinq offres ont été reçues pour le lot n° 1 - Travaux de voirie et réseaux ;
- Trois offres ont été reçues pour le lot n° 2 - Travaux de revêtement de chaussée ;
- Deux offres ont été reçues pour le lot n° 3 - Travaux de signalisation verticale et horizontale.

Après l'ouverture des plis, toutes les offres ont été admises et ensuite confiées au maître d'œuvre pour analyse.

Les critères d'attribution des offres étaient les suivants :

- Valeur technique jugée sur la base d'un mémoire justificatif.....50 %
- Prix des prestations.....40 %
- Délai d'exécution des prestations10 %

Suite à l'analyse des offres, les offres économiquement les plus avantageuses sont les suivantes :

- Lot n° 1 - "Travaux de voirie et réseaux" (groupement MITHIEUX BORTOLUZZI).
- Lot n° 2 - "Travaux de revêtement de chaussée" (entreprise COLAS).
- Lot n° 3 - "Travaux de signalisation verticale et horizontale" (entreprise AXIMUM).

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

D'ATTRIBUER le lot n° 1 - "Travaux de structure et réseaux" au groupement MITHIEUX BORTOLUZZI (74602 Seynod) pour un montant de 1 043 355,12 € TTC.

D'ATTRIBUER le lot n° 2 - "Travaux de revêtement de chaussée" à l'entreprise COLAS (74330 Sillingy) pour un montant de 172 601,34 € TTC.

D'ATTRIBUER le lot n° 3 - "Travaux de signalisation verticale et horizontale" à l'entreprise AXIMUM (74150 Rumilly) pour un montant de 57 633,14 € TTC.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ce marché pour un montant total de 1 273 589,60 € TTC.



2016 / 50 Avenant à la convention relative aux projets d'aménagements pour la nouvelle ligne de bus n° 10 passée avec la Communauté de l'Agglomération d'Annecy (C2A) :

Monsieur Joseph PELLARIN expose ;

Le 16 novembre 2015, la commune de Metz-Tessy approuvait par délibération une convention avec la Communauté de l'Agglomération d'Annecy (C2A) relative aux projets d'aménagements pour la nouvelle ligne de bus n° 10.

Cette convention est intervenue dans le cadre de la mise en service du BHNS entre la gare d'Annecy et celle d'Epagny Metz-Tessy, la Communauté de l'Agglomération d'Annecy (C2A) mettant à cette occasion en place un nouvel itinéraire pour la ligne 10 du réseau SIBRA.

Elle définit les maîtrises d'ouvrage et d'œuvre pour les opérations suivantes :

Maîtrises d'ouvrage et d'œuvre déléguées par la C2A à la commune

- création d'un "site propre" nouveau, en lieu et place d'une voie verte et d'un espace vert appartenant à la commune, pour aménager une liaison directe entre la route des Bornous et la route du Bois de Metz ;
- passage par la route des Sarves et aménagement d'un carrefour à feux entre la route des Sarves et la route du Bois de Metz ;

Maîtrises d'ouvrage et d'œuvre portées par la commune

- desserte de la ZI des Îles et du pôle Santé Mentale par la création de nouveaux arrêts dénommés "Vallon du Fier" ;

Maîtrises d'ouvrage et d'œuvre portées par la C2A

- desserte du CHANGE en remontant par la voie Est, avec une modification de géométrie de l'impasse des llettes pour accéder au viaduc.

Elle indique également le coût des aménagements dont les maîtrises d'ouvrage et d'œuvre sont déléguées par la C2A à la commune, qui était estimé à **294 527,56 € HT**, décomposé comme suit :

- pour l'aménagement de la voie bus de la route des Bornous :
216 553,36 € HT de coûts de travaux et 8 927,41 € HT de coûts de maîtrise d'œuvre, soit au total **225 480,77 € HT** ;

- pour l'aménagement d'un carrefour à feux entre la route du bois de Metz et la route des Sarves :
66 158,96 € HT de coûts de travaux et 2 887,83 € HT de coûts de maîtrise d'œuvre, soit au total **69 046,79 € HT**.

Elle précise enfin les modalités de financement :

- la C2A à hauteur de 80 % du montant TTC ;
- la commune de Metz-Tessy à hauteur de 20 % du montant TTC.



Depuis, la commune et la C2A ont convenu d'intégrer également à ce dispositif de délégation de maîtrise d'ouvrage et de financement la réalisation des arrêts de bus dénommés "Vallon du Fier" et situés route des Sarves, au droit du Pôle Santé Mentale.

Le coût de cet aménagement est de 38 690,75 € HT pour ce qui concerne les travaux et de 1 532,15 € HT pour ce qui concerne les frais de maîtrise d'œuvre, soit au total **40 222,90 € HT**.

Cette intégration doit faire l'objet d'un avenant à la convention initiale, dont le projet est annexé à la présente.

Par ailleurs, les estimations des coûts d'aménagement des autres sites, indiqués dans la convention initiale, ont été ajustées lors de la réalisation des plans d'exécution.

Ces ajustements sont intégrés, avec le coût de l'aménagement des arrêts de bus du "Vallon du Fier", au projet d'avenant comme suit :

Coût total estimé des aménagements : **347 242,15 € HT**, dont :

- aménagement de la voie bus de la route des Bornous :
228 657,30 € HT de coûts de travaux et 9 054,83 € HT de coûts de maîtrise d'œuvre, soit au total 237 712,13 € HT.
- aménagement d'un carrefour à feux entre la route du bois de Metz et la route des Sarves :
66 508,76 € HT de coûts de travaux et 2 798,36 € HT de coûts de maîtrise d'œuvre, soit au total 69 307,12 € HT.
- aménagement des arrêts de bus "Vallon du Fier" au droit du Pôle Santé Mentale :
38 690,75 € HT de coûts de travaux et 1 532,15 € HT de coûts de maîtrise d'œuvre, soit au total 40 222,90 € HT.

L'ensemble des autres dispositions de la convention initiale reste inchangé, notamment les modalités de financement, à savoir :

- prise en charge par la C2A à hauteur de 80 % du montant TTC ;
- prise en charge par la commune à hauteur de 20 % du montant TTC.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

D'APPROUVER l'intégration du projet d'aménagement des arrêts de bus "Vallon du Fier" au dispositif de délégation de maîtrise d'ouvrage et de financement relatif aux aménagements rendus nécessaires par la modification du tracé de la ligne de bus n° 10, ci-dessus exposés.

D'APPROUVER l'avenant à la convention avec la Communauté de l'Agglomération d'Annecy (C2A) relative aux projets d'aménagements pour la nouvelle ligne de bus n° 10, portant définition des maîtrise d'ouvrage et d'œuvre, et précisant les caractéristiques de ces aménagements ainsi que leurs coûts et les modalités de leur financement.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

✧ ✧

2016 / 51 Dénomination de rues :

Monsieur Adrien GUILMAIN expose ;

Conformément à la délibération en date du 3 juillet 1990 relative à la mise en place d'un système de dénomination et de numérotation des voies communales ;

Considérant la nécessité de dénommer les voies créées à l'occasion de l'opération de construction du lotissement "Le Belvédère de Plafète" situé au lieu-dit "Plafète" sur la commune historique d'Epagny pour laquelle le permis d'aménager n° 07411214X0001 a été délivré le 30 avril 2015 à la société Crédit Mutuel CIC Aménagement Foncier ;

Considérant qu'une voie principale ainsi qu'une impasse sont créées ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

D'ADOPTER les noms suivants, à savoir : rue du Crêt de Gillon, rue de Chavanne et impasse des Pâturages pour les nouvelles voies destinées à desservir l'opération de construction du lotissement "Le Belvédère de Plafète".

Un plan est annexé à la présente délibération pour situer les voies dont il est fait état.

✧ ✧

2016 / 52 Opérations foncières - rapport annuel 2015 :

Madame Ségolène GUICHARD présente au Conseil Municipal le bilan des opérations foncières de l'année 2015, des communes historiques d'Epagny et de Metz-Tessy, tant en acquisitions, que cessions ou échanges.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

D'APPROUVER le bilan des opérations foncières présenté au titre de l'année 2015, dont l'état récapitulatif est annexé à la présente délibération.

◇ ◇

2016 / 53 Mise en conformité des établissements communaux recevant du public du secteur d'Épagny - Approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) 2016-2021 :

Monsieur Jean-Marc LOUCHE expose ;

VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

VU l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP), des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 a initié la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) de l'ensemble des ERP. La mise en conformité des ERP devait intervenir avant le 1^{er} janvier 2012, une échéance qui s'est révélée encore insuffisante pour la très grande majorité des exploitants.

Aussi l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 a-t-elle introduit l'article L111-7-5 au code de la construction et de l'habitation. Il institue, pour tous les gestionnaires d'ERP non conformes aux règles de mise en accessibilité au 31 décembre 2014, définies à l'article L111-7-3 du même code, l'obligation d'élaborer un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). L'Ad'AP, qui fixe un calendrier chiffré et précis des travaux à réaliser, permet d'accorder un délai supplémentaire aux exploitants afin de leur permettre de mettre en conformité leur patrimoine avec la réglementation en vigueur.

Dans le même temps, l'arrêté du 8 décembre 2014 a simplifié et assoupli les normes de mise en accessibilité.

L'Ad'AP relatif aux ERP communaux du secteur de Metz-Tessy a été adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 14 septembre 2015.

Il convient donc d'adopter l'Ad'AP des ERP communaux du secteur d'Épagny.

Le diagnostic réalisé en 2010 a identifié et estimé les travaux nécessaires à la mise en conformité de ces ERP avec la réglementation. Un additif au diagnostic a été réalisé en 2015.

Le patrimoine de la Commune comprend sur le secteur d'Épagny :

- huit ERP du 2^{ème} groupe dont la mise en conformité est à réaliser dans les trois ans ;
- quatre ERP du 1^{er} groupe, ce qui justifie selon la réglementation, l'obtention d'un délai de six ans pour opérer leur mise en conformité.

Il est précisé que les toilettes publiques rue du Nanté et la salle Domino rue de la Tuilerie feront l'objet d'une démolition dans les trois années à venir. En conséquence, les travaux de mise en conformité de ces deux ERP n'ont pas été pris en compte.

Les dérogations suivantes sont demandées pour le secteur d'Épagny :

E.R.P.	Non conformité	Travaux à réaliser	Motif de la demande de dérogation
Salle d'Animation Restaurant	Absence d'ascenseur alors que les caractéristiques actuelles de l'établissement l'exigent.	Installation d'un ascenseur conforme à la norme NF EN 81-70 avec découpe d'une trémie dans les planchers.	Disproportion manifeste entre les améliorations apportées et leurs conséquences.

Salle d'Animation Restaurant	La largeur entre les mains courantes de l'escalier intérieur est insuffisante (inférieure à 1,20 m).	Démolition avec découpe des planchers et construction d'un nouvel escalier. Une mesure compensatoire existe : l'accès à l'étage peut se faire par les escaliers extérieurs qui eux seront mis aux normes.	Disproportion manifeste entre les améliorations apportées et leurs conséquences.
Salle d'Animation Restaurant	Les mains courantes ne sont pas adaptées à l'utilisation de l'escalier intérieur par les personnes handicapées.	La largeur existante ne permet pas de poser des mains courantes conformes. Une mesure compensatoire existe : l'accès à l'étage peut se faire par les escaliers extérieurs qui eux seront mis aux normes.	Impossibilité technique.
Ecole maternelle	Absence d'ascenseur alors que les caractéristiques actuelles de l'établissement l'exigent.	Installation d'un ascenseur conforme à la norme NF EN 81-70 avec découpe d'une trémie dans les planchers.	Disproportion manifeste entre les améliorations apportées et leurs conséquences.
Ecole maternelle	Présence de marches sur le cheminement principal dans la salle de jeux.	Création d'une rampe en béton de largeur 1,40 m et de pente 5% à proximité des marches, et réfection des revêtements de sol.	Impossibilité technique.
Ancienne ferme Beauquis	Présence de marches sur le cheminement principal.	Construction d'une rampe de pente 8 % sur une longueur de 2 m avec paliers de repos en haut et en bas.	Impossibilité technique.
Presbytère	Absence d'ascenseur alors que les caractéristiques actuelles de l'établissement l'exigent.	Installation d'un ascenseur conforme à la norme NF EN 81-70 avec découpe d'une trémie dans les planchers.	Disproportion manifeste entre les améliorations apportées et leurs conséquences.

Le document final qui sera déposé en Préfecture, accompagné des formulaires CERFA obligatoires, a été élaboré sur la base des diagnostics et fixe un calendrier de réalisation chiffré sur 6 années, soit de 2016 à 2021.

Une enveloppe totale de **153 675 € HT** d'investissement sera nécessaire pour la mise en conformité complète des ERP communaux du secteur d'Epagny. Cet investissement sera réparti sur les 6 années du programme comme suit :

Année de réalisation	TOTAL HT
2016	28 825 €
2017	28 975 €
2018	28 305 €
2019	26 590 €
2020	22 890 €
2021	18 090 €
TOTAL HT	153 675 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

D'APPROUVER l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) du secteur d'Epagny tel que joint à la présente.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer en Préfecture cet Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) avec les demandes dérogations précitées, conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014.

◇ ◇

2016 / 54 Accessibilité des Etablissements Recevant du Public et des espaces publics - Demande de subvention :

Messieurs Jean-Marc LOUCHE et Michel MARGUIGNOT exposent ;

La nouvelle réglementation relative à la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP), et de la voirie pour les personnes handicapées, impose aux collectivités d'effectuer un diagnostic "accessibilité" dans lequel il est précisé l'ensemble des opérations à réaliser pour être conforme à la réglementation en vigueur.

A l'issue de ce diagnostic, la commune s'engage à respecter le programme pluriannuel des réalisations prévues sur ses bâtiments et espaces publics.

Sur l'exercice 2016, l'enveloppe budgétaire affectée à l'accessibilité des ERP et des espaces publics s'élève à 151 000 € TTC, répartie comme suit :

Plan de mise en accessibilité de la voirie	56 000 €
Plan d'accessibilité des bâtiments (Epagny)	35 000 €
Plan d'accessibilité des bâtiments (Metz-Tessy)	60 000 €
TOTAL.....	151 000 €

La Commune a, par conséquent, la possibilité de demander des subventions dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter et à accepter la subvention auprès de la Préfecture dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public.

◇ ◇

2016 / 55 Construction d'une salle polyvalente - Demandes de subventions :

Madame Ségolène GUICHARD expose ;

La commune d'EPAGNY METZ-TESSY prévoit la construction d'une salle polyvalente sur le site de sous-Lettraz. Cet équipement prévoit la construction d'un espace pour le public et d'une scène.

La salle polyvalente sera composée principalement :

- ✓ d'une salle polyvalente dédiée aux animations, réunions et spectacles ;
- ✓ d'un espace scénique ;
- ✓ de loges ;
- ✓ de locaux de rangements ;
- ✓ d'un office de réchauffage.

Les honoraires s'élèvent à la somme de 198 687.14 € HT, répartis comme suit :

✓ SPS	1 828.75 €
✓ CT	5 750.00 €
✓ Maîtrise d'œuvre	191 108.39 €
TOTAL.....	198 687.14 € HT

Les travaux de construction s'élèvent à la somme de 2 239 000 € HT, répartis comme suit :

✓ Travaux de VRD	128 000.00 €
✓ Travaux de construction	1 883 000.00 €
✓ Equipements divers.....	34 000.00 €
✓ Reprise sur l'existant.....	48 000.00 €
✓ Options	146 000.00 €
TOTAL.....	2 239 000.00 € HT

Soit un montant total de 2 437 687.14 € HT.

Une enveloppe budgétaire de 700 000 € a été ouverte sur l'exercice 2016, étant précisé que le solde des travaux sera financé sur les exercices 2017 et 2018.

La Commune a, par conséquent, la possibilité de demander des subventions dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter et à accepter la subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du FDDT, de la Préfecture de Haute-Savoie au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local, ainsi que la subvention au titre de la Réserve parlementaire.

◇ ◇

2016 / 56 Demande de subvention pour l'établissement du diagnostic sismique au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local :

Monsieur Jean-Marc LOUCHE expose ;

L'endommagement des bâtiments et leur effondrement sont la cause principale des décès et de l'interruption des activités. Réduire le risque passe donc par une réglementation sismique adaptée sur les bâtiments neufs comme sur les bâtiments existants. L'arrivée de l'Eurocode 8, règles de construction parasismique harmonisée à l'échelle européenne, conduit à la mise à jour de la réglementation nationale sur les bâtiments.

Le Plan de Prévention des Risques Naturels de la commune impose la réalisation de pré-diagnostic et diagnostic pour les Etablissements Recevant du Public existants afin de réduire leur vulnérabilité et le cas échéant d'engager des travaux de confortement.

Sur l'exercice 2016, l'enveloppe budgétaire affectée à la réalisation d'un diagnostic sismique sur les bâtiments communaux s'élève à 626 840 €.

La Commune a, par conséquent, la possibilité de demander des subventions dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter et à accepter la subvention auprès de la préfecture dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public.

◇ ◇

2016 / 57 Travaux d'aménagement de la route de la montagne - Demandes de subventions :

Monsieur Adrien GUILMAIN expose ;

La commune d'EPAGNY METZ-TESSY souhaite aménager la route de la Montagne qui se situe entre la route de Sillingy et la route de Chez Levet. La longueur de la section à aménager est d'environ 925 mètres, ponctuée de 8 carrefours. Les travaux envisagés incluent principalement la création de trottoirs, le busage de fossés, l'aménagement et la sécurisation des carrefours ainsi que la réfection du réseau d'éclairage public. Les travaux seront découpés en tranches afin de dissocier les différents aménagements à court et à long terme.

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 1 063 810 € HT, soit 1 276 572 € TTC toutes tranches confondues.

Sur l'exercice 2016, l'enveloppe budgétaire affectée à la tranche 1 s'élève à 580 360 € TTC.

Ces travaux prévoient :

Enfouissement des réseaux jusqu'à l'impasse des Pommiers.....	280 000 €
Aménagement de trottoirs et éclairage public entre "l'impasse des Cèdres et l'impasse des Pommiers".....	251 260 €
Aménagement de l'arrêt de bus "Les Crêts".....	49 100 €
TOTAL.....	580 360 €

L'objectif de cet aménagement est de sécuriser les flux piétons et cycles, de ralentir les véhicules en créant un environnement urbain et d'améliorer la sécurité des arrêts de bus.

La Commune a, par conséquent, la possibilité de demander des subventions dans le cadre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires (FDDT), ainsi qu'au titre des amendes de police.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter et à accepter les subventions auprès du Conseil Départemental dans le cadre du FDDT, ainsi qu'au titre des amendes de police.

◇ ◇

2016 / 58 Travaux d'aménagement de la route de Poisy - Demandes de subventions :

Monsieur Adrien GUILMAIN expose ;

La commune d'EPAGNY METZ-TESSY souhaite aménager la route de Poisy. Les travaux envisagés incluent principalement le recalibrage et le renforcement de la structure de chaussée entre l'impasse de hauts de Gillon et la limite communale avec Poisy, ainsi que la création d'un cheminement pour les cycles depuis la zone 30 de Gillon.

Les travaux prévoient :

Le recalibrage et le renforcement de la chaussée	115 000 €
La création d'un cheminement pour les cycles	125 000 €
TOTAL	240 000 €

L'objectif de cet aménagement est de sécuriser les flux piétons et cycles en créant un environnement urbain qui accompagnera l'urbanisation en cours sur le secteur.

Sur l'exercice 2016 une enveloppe de 125 000 € a été ouverte pour ces aménagements étant précisé que les travaux inhérents à la création d'une piste cyclable seront inscrits sur l'exercice 2017 à hauteur de 115 000 € (*Seuls les honoraires ont été prévus sur 2016 pour un montant de 10 000 €*).

La Commune a, par conséquent, la possibilité de demander des subventions dans le cadre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires (FDDT) pour les travaux de reprofilage de la chaussée, ainsi qu'à la Communauté de l'Agglomération d'Annecy (C2A) pour les travaux concernant la création d'un cheminement doux.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter et à accepter les subventions auprès du Conseil Départemental dans le cadre du FDDT, et auprès de la C2A.

◇ ◇

2016 / 59 Mise en place d'un service autonome au restaurant scolaire de la salle d'animation (secteur Epagny)- Demande de subventions :

Madame Christiane ELIE expose ;

Afin d'harmoniser le service des repas au sein des restaurants scolaires présents sur la commune d'EPAGNY METZ-TESSY, il est proposé d'aménager un service de restauration autonome (sans plateau) au restaurant scolaire de la salle d'animation (secteur Epagny).

La mise en place de ce service nécessite :

- L'installation des lave-mains dans la salle de restaurant ;
- L'achat de 4 meubles "Self-service" mobiles ;
- Le remplacement du mobilier existant (Bancs) par du mobilier adapté (Chaises).

Une enveloppe de 40 000 € a été inscrite sur le budget 2016 afin de procéder à ces aménagements.

La Commune a la possibilité de demander des subventions auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires (FDDT).

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter et à accepter les subventions auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires (FDDT).

✧ ✧

2016 / 60 Travaux divers de la structure multi-accueil "L'O'PTIOU" - Demande de subventions :

Madame Christiane ELIE expose ;

Afin d'assurer un meilleur accueil des enfants au sein de la structure multi-accueil L'OPTIOU, il a été décidé de procéder aux travaux suivants :

➤ Création d'un espace de rangement à la place d'une table de change	1 500 €
➤ Création d'un espace de rangement dans la buanderie.....	3 500 €
➤ Pose d'un radiateur dans le couloir de l'entrée	1 300 €
➤ Reprise des chéneaux sur le patio.....	6 000 €
➤ Installation d'un interphone	3 700 €
➤ Réfection du réseau sanitaire.....	2 000 €
TOTAL	18 000 €

La Commune a la possibilité de demander des subventions auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires (FDDT), de la Caisse d'Allocations Familiales au titre de l'aide à l'investissement, et de la Préfecture de Haute-Savoie au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter et à accepter les subventions auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires (FDDT), de la Caisse d'Allocations Familiales au titre de l'aide à l'investissement, et de la Préfecture de Haute-Savoie au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local.

✧ ✧

2016 / 61 Savoie biblio - Demande de financement au titre du dispositif d'aide au soutien à la lecture publique :

Madame Christiane ELIE expose ;

Le relais d'assistantes maternelles, les bibliothèques "La Lyarde" et "La Crypte aux livres" ainsi que les structures multi-accueil "L'O'Ptio" et "Pic et Plume" proposent l'organisation de plusieurs ateliers communs dont l'objectif est de créer des échanges entre un auteur petite enfance, les enfants et les professionnelles petite enfance pour intégrer le livre dans l'univers du tout petit.

Ces ateliers se dérouleront le mardi 24 mai 2016 sur la journée, en présence de Monsieur CHARLAT auteur petite enfance.

Cette journée s'articulera autour de :

- 4 ateliers d'1 heure entre enfants, auteurs, assistantes maternelles et professionnelles de la petite enfance ;
- Discussions avec l'auteur entre 2 lectures ;
- Manipulations des albums par les enfants ;
- L'Élection de l'album préféré des enfants.

Le coût de ce projet est évalué à la somme de 500 €.

Les professionnelles de l'enfance proposent de constituer une demande de subvention auprès de "Savoie Biblio" qui soutien "toute manifestation culturelle liée au livre et à lecture s'inscrivant dans la durée et dans une démarche pérenne, et dont le rayonnement porte sur un territoire élargi".

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter et à accepter les subventions auprès de la Savoie biblio au titre des dispositifs d'aides au soutien à la lecture publique en pays de Savoie.

✧ ✧ ✧

Points non délibératifs :

1. Compte rendu de l'utilisation par le Maire des délégations qui lui ont été accordées en application de l'article L 2122-22 du CGCT :

NEANT.

◇ ◇

2. Questions diverses :

a°) Madame Ségolène GUICHARD fait un retour de la commission de la CDCI (Commission Départementale de la Coopération Intercommunale) qui s'est déroulée le 04 mars dernier sur l'ensemble des amendements modifiant le nouveau périmètre de la future agglomération, proposé par Monsieur Le Préfet.

Elle présente aux élus la carte des EPCI en Haute-Savoie et Bassins de vie, la nouvelle carte des EPCI à fiscalité propre proposée par le SDCI ainsi que le calendrier de la procédure.

Concernant l'agglomération d'Annecy, elle précise que l'ensemble des amendements présenté pour modifier le périmètre a été rejeté. Ainsi, au 1er janvier 2017, la future agglomération réunira la communauté de l'agglomération d'Annecy, la communauté de communes Rive Gauche du Lac, la communauté de communes de la Tournette, la communauté de communes du Pays d'Alby, la communauté de communes des Pays de Filière, soit au total 43 communes.

L'amendement concernant la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations) a quant à lui été approuvé. Cette compétence sera ainsi transférée au SILA à compter du 1er janvier 2017, ce qui va nécessiter de se pencher rapidement sur la question de la fiscalité ainsi que sur des notions de bassin versant.

Concernant le Chablais, une grande agglomération autour de Thonon va se créer englobant la commune de Thonon, la communauté de communes du Léman et la communauté de communes du Bas Chablais.

b°) Monsieur le Maire rappelle que l'inauguration du BHNS concernant les lignes bus n° 7 et 10 aura lieu le **jeudi 24 mars 2016 à 10h30 au Complexe de Sous Lettraz**.
Tous les élus sont invités.

c°) Monsieur le Maire fait un retour sur les réponses faites par les habitants suite au sondage sur le nouveau des habitants de la commune nouvelle Epagny Metz-Tessy. Au total, 105 réponses ont été formulées. Les trois noms qui ont été proposés le plus souvent sont :

- ⇒ *Epatessiens,*
- ⇒ *Epatesserans,*
- ⇒ *Epameteziens*

Un tour de table est effectué au sein du Conseil Municipal pour connaître les avis de chacun.

La commission Communication statuera sur le choix du nom définitif.

d°) La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 26 avril 2016 à 18h30.

◇ ◇ ◇

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h00.

◇ ◇ ◇

Le Maire,

The image shows a blue ink signature of Roland Daviet written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE EPAGNY METZ-TESSY' around the perimeter and the year '1974' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a bird, possibly a heron or egret, standing in water.

Roland DAVIET.